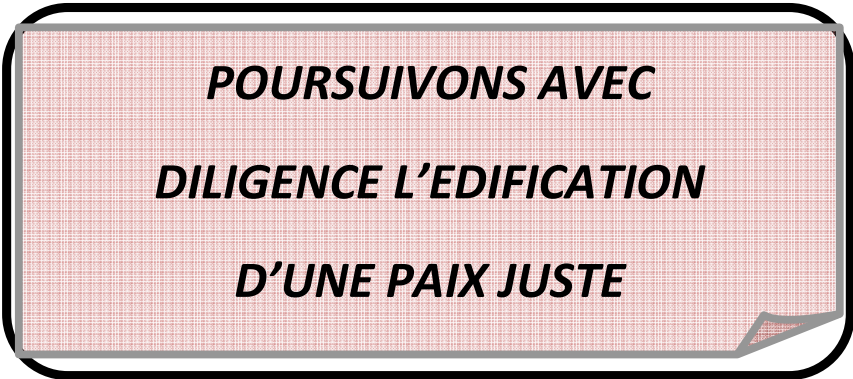


CONFERENCE EPISCOPALE DU BENIN
(C.E.B)

Message des Evêques sur la LEPI



**POURSUIVONS AVEC
DILIGENCE L'EDIFICATION
D'UNE PAIX JUSTE**

Janvier 2010

Du 04 au 25 Octobre 2009, une deuxième Assemblée Spéciale pour l'Afrique du Synode des Evêques s'est tenue à Rome sous l'égide du Pape Benoit XVI, en présence d'une forte représentation de l'épiscopat africain et d'une délégation des Conférences Episcopales du monde entier. Le thème du Synode était : l'église en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix. Ce thème comporte manifestement des traits universels, mais notre cher continent s'en trouve particulièrement concerné. C'est en partageant avec les pères Synodaux la préoccupation pour la paix en Afrique que nous, vos Pasteurs de l'église Catholique au Benin, nous vous écrivons ce message pour vous inciter à apporter votre indispensable contribution au rendez-vous de la paix. Cette contribution réside dans ce que chacun de nous fera pour la paix dans nos milieux respectifs et dont résultera la paix au Benin et dans le monde. Sur ce sujet, nous reviendrons certainement souvent, étant donné le caractère précieux de la paix toujours à reconstruire et à consolider.

En ce sens, fils et filles, et vous tous citoyens et citoyennes de bonne volonté du Benin, nous viendrons vous exhorter à vous donner à une pratique sincère et consistante de la Justice, car tout manque en ce domaine compromet la paix en poussant la frustration à des revendications violentes et à la révolte. Que chacun donne à l'autre ce qui lui revient, dans le respect de sa dignité, et en fonction de ses droits et devoirs, en vue du bien de tous.

1. Poursuivre le bien et la paix

Le citoyen quelque peu attentif observe les dangers qui menacent actuellement la paix dans notre pays, à court et à moyen terme. Face à une telle situation pour le moins inquiétante nous ne pouvons pas ne pas nous réjouir que des personnes, des groupes constitués, des ONG, des responsables religieux et politiques se mobilisent pour promouvoir et sauvegarder la paix chez nous, et par conséquent ailleurs en Afrique et dans le monde. Tous ces artisans de la paix, nous les encourageons dans le

Seigneur à poursuivre leur œuvre dans la persévérance et dans la douceur. Il ne semble d'ailleurs pas que l'Etat béninois soit de reste dans cette recherche de la paix nationale. Ainsi, depuis 1998, et dans un souci d'apaisement en période électorale, il a initié, organisé et fait conduire dans les instances les plus élevées de la République des débats opportuns et tout empreints de circonspection qui ont abouti à de sages dispositions et législations sur l'établissement d'une Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI).

Aujourd'hui encore, citoyens de tous bords, nous sommes tous convaincus que la LEPI représente un précieux instrument de paix, dans la mesure où elle assure la qualité et la crédibilité des élections. En effet, elle favorise le plein exercice des droits de l'homme et du citoyen, garantit l'Etat de droit et promeut une saine démocratie en créant en l'occurrence le maximum de transparence possible dans le choix des élus de la Nation. En tant que telle, la Loi portant LEPI constitue un enjeu national et incontestablement une affaire de tous : Chef d'Etat, membres du Gouvernement, Assemblée Nationale, Corps judiciaire, Partis Politiques, Société Civile, Association et Groupes constitués, Familles et Personnes individuelles.

L'élaboration et la mise en œuvre de la LEPI comportent indéniablement des aspects techniques que notre manque de compétence ne nous autorise pas à aborder. Nous souhaitons à ce propos que, dans le strict respect de la loi, toute liberté soit laissée aux techniciens quant à leur domaine et à leur compétence. On éviterait ainsi les dérapages et les irrégularités, tout comme les tentatives de récupération d'une LEPI qui serait au seul service de certaines sensibilités politiques.

Quelle noble et belle mission que d'inscrire, par les moyens techniques les plus récents auxquels l'on recourt pour l'établissement de la LEPI, le devenir de notre pays dans la modernité africaine et mondiale ! Et quelle justice ferions-nous à nous-mêmes, en ne prenant pas vigoureusement le contre

ped des ennemis de la transparence pour faire briller devant eux l'éclat de notre destin futur ?

2. La LEPI comme instrument de paix

Dans l'ordre humain des choses, il n'est pas surprenant que l'instrument de la paix qu'est la LEPI suscite ici et là des polémiques, pour autant que chacun se soucie de lui donner toute son efficacité propre ; mais, pour dépasser les clivages et les conflits, ne pourrait-on pas chercher à considérer plutôt son noble objectif qui consiste à favoriser des élections transparentes susceptible de garantir la paix ?

Pour nous exprimer de façon directe et sans détour, l'initiative de la LEPI est le fait de certains dignes fils et filles de notre pays, qui en connaissant les avantages et les enjeux, et l'ont proposé pour le bien de notre nation. Avec le temps, nous vos Pasteurs, avons discerné l'intérêt national et les enjeux contenus dans la LEPI, et voulons vous faire remarquer que le processus est rendu à un point de non-retour. Tout retard, même justifiable dans l'adoption du remède trouvé, risque de nous précipiter dans des situations indésirées qui, de toute façon, amèneraient la Communauté Internationale et les personnes de bonnes volontés à se poser sur nous la peu reluisante question : << Que veulent donc les Béninois ? >>.

Chers fils et chères filles du Bénin, il nous semble que si la solution de la LEPI n'avait pas existé, il eut fallu l'inventer. Or, la nécessité nous l'a fait inventer, donnons-nous alors un sursaut de patriotisme pour débarrasser cet instrument des vices éventuels et pour lui permettre de déployer toute son efficacité dans notre combat pour la paix. La paix, sachons-le, n'est pas seulement pour le pays en tant qu'entité géophysique, mais bien davantage pour chacun de nous et pour la communauté nationale que nous formons tous ensemble.

3. Relever les défis et oser espérer

Face a la nécessité impérieuse de poursuivre conjointement l'évaluation et le processus de réalisation de la LEPI, dans une concertation permanente des différents acteurs, la Conférence Episcopale du Benin interpelle vivement la conscience morale et l'esprit patriotique de tous et de toutes. Elle recommande instamment, entre autres, une prise en considération des tâches ci-après :

- 1- La résolution du Conflit de compétence entre la Commission Politique de Supervision de la LEPI (CPS – LEPI) et la Mission Indépendante du Recensement Electoral National Approfondi (MIRENA).
- 2- La désignation du neuvième (9^{ème}) membre de la Mission Indépendante du Recensement Electoral National Approfondi (MIRENA).
- 3- La mise a disposition des ressources financières et des Equipements de la Commission Politique de Supervision de la LEPI (CPS – LEPI) et de la Mission Indépendante du Recensement Electoral National Approfondi (MIRENA).
- 4- L'élaboration d'un nouveau Chronogramme pour la réalisation effective de la LEPI.

Que par l'intercession de la Vierge Marie, le Benin renforce son unité et découvre dans la LEPI une coopératrice de la Vérité, un chemin de Justice un véritable instrument de Paix et un gage de développement.

Que la Paix soit avec vous ! Que Dieu bénisse le Benin.

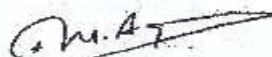
Donné à Cotonou, le 13 Janvier 2010

En la fête de St Hilaire.

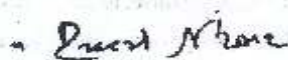
Signatures



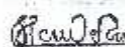
Mgr Antoine Ganyé



Mgr Marcel Agboton



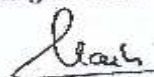
Mgr Pascal N'Koué



Mgr Eugène C. Houndékon



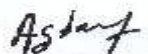
Mgr Fidèle Aghatchi



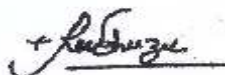
Mgr Martin Adjou-Maoumouni



Mgr Paul Vieira



Mgr Victor Agbanou



Mgr René Marie Ehouzou



Mgr Clet Félho